



Centre Normandie-Lorraine
Centre ressources pour déficients visuels

PROJET DE SERVICE DE LA SME



2016 - 2021

SECTION MEDICO-ÉDUCATIVE

PROJET DE SERVICE DE LA SME

Section Médico-Éducative

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
1 LA MISSION	2
1.1 Population accompagnée	2
1.2 L'agrément et les horaires	3
2 MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT, DU JEUNE ET DE SA FAMILLE	4
Les besoins et les attentes de l'enfant, du jeune et de sa famille.	5
2.1 Les prestations.....	5
2.2 Les équipes et les partenaires	8
3 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE – OBJECTIFS D'EVOLUTION (2016-2021)	9
3.1 Mise en œuvre des projets.....	10
3.2 Évaluation	11

Le projet de service est un outil essentiel qui permet de donner du sens aux pratiques, d'identifier le cadre organisationnel et de rappeler à chacun la finalité de notre action : « répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées »¹

¹ ANESM - Recommandations de bonnes pratiques professionnelles – Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service.

INTRODUCTION

CADRE GENERAL

Les annexes XXIV Quinquès, sont les textes fondateurs du secteur de la déficience sensorielle et plus précisément de la déficience visuelle pour ce qui nous concerne. Elles ont, entre autre, porté création d'une section d'établissement pour les jeunes déficients visuels avec handicaps associés importants.

Ces textes fondent donc l'organisation de la réponse que nous apportons aux jeunes et à sa famille. Même s'ils ont ensuite été recodifiés dans le CASF² aux articles D312-11 et reclassés par décret par la loi du 2 janvier 2002 (dite 2002-2) 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, ces textes correspondent toujours au référentiel qui guide notre action.

Le centre Normandie Lorraine a opté pour la création d'une Section Médico-Educative permettant d'accueillir ces jeunes souvent en marge au sein même de l'établissement. L'origine géographique des admissions se fait majoritairement en provenance des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, et parfois des départements du Calvados et de la Manche.

L'HISTOIRE DU SERVICE

A l'origine de la création de la section nous trouvons des enseignantes qui recevaient les enfants les plus en souffrance et en difficulté dans les classes d'accueil de l'établissement. Cette classe de perfectionnement accueillait ainsi des enfants pour lesquels il s'agissait de trouver des moyens adaptés pour appréhender les apprentissages scolaires et une certaine idée de l'autonomie.

Dès lors une réflexion s'est construite autour des annexes Quinquès citées plus haut afin de structurer une équipe dédiée à l'accueil de ces enfants en situation de handicaps associés importants dans un lieu protégé avec une prise en charge pluridisciplinaire adaptée au profil des jeunes accueillis.

² *Le Code de l'action sociale et des familles, anciennement Code de la famille et de l'aide sociale, communément Code de la famille, est, en France, un ensemble de dispositions législatives et réglementaires sur l'action sociale et la famille. Ce code organise pour une grande part la solidarité républicaine en direction de l'ensemble des familles, quelles qu'en soient leur situation et composition.*

1 LA MISSION

La SME accueille des enfants déficients visuels avec des handicaps associés importants pour lesquels il est proposé des méthodes éducatives, thérapeutiques et pédagogiques propres à développer le maximum de leurs potentialités.

L'accent doit être mis sur les potentialités de l'enfant quel que soit l'objectif à atteindre en prenant en compte ses compétences présentes et à venir.

Extrait des annexes XXIV Quinquès :

« Ces jeunes constituent un groupe très hétérogène, n'ayant en commun que l'existence d'un handicap visuel. L'association à celui-ci d'un ou plusieurs autres handicaps dans le domaine mental, intellectuel, moteur, sensoriel, fait que les besoins et les possibilités individuels de ces jeunes peuvent varier considérablement, rendant leur éducation d'autant plus difficile, et nécessitant que les stratégies mises en œuvre puissent être, elles-mêmes, très souples et diversifiées.

Une ligne générale doit pourtant être dégagée dans la recherche de ces stratégies, et c'est celle qui consiste à rechercher non pas ce que le jeune ne peut pas faire, mais s'appuyer prioritairement sur ce qu'il peut faire, immédiatement ou potentiellement, afin de l'aider à acquérir un minimum de confiance en lui, modifier l'image négative qu'il peut avoir de lui-même et l'encourager à participer activement aux techniques éducatives susceptibles de développer ses potentialités, ce qui doit être réalisé au maximum, dans tous les domaines. »

1.1 Population accompagnée

La section médico-éducative accueille des enfants et adolescents, garçons et filles, de 5 ans à 20 ans et plus dans le cadre de l'amendement Creton, autorisant le maintien dans l'établissement en attente d'une place en structure pour adultes.

Les jeunes accueillis sont malvoyants ou non-voyants avec un ou plusieurs handicaps associés : déficience intellectuelle, troubles psycho-affectifs, comportements-problèmes, troubles du langage, troubles de la communication, troubles psychomoteurs, troubles « dys », troubles envahissants du développement, troubles du déficit de l'attention/ hyperactivité, handicap moteur avec marche acquise. La combinaison de handicaps complexes fait que ces enfants relèvent pour un grand nombre d'entre eux du handicap rare³.

³ La définition du handicap rare combine trois types de rareté:

- La rareté des publics : une prévalence de moins d'un cas pour 10 000 personnes
- La rareté des combinaisons de déficiences : ce sont les combinaisons les plus complexes qui sont visées, celles qui ne sont pas habituellement associées et pour lesquelles le handicap généré n'est pas la simple addition de deux handicaps.
- La rareté des expertises requises : ce n'est pas l'addition des technicités requises pour l'une et l'autre des déficiences concernées mais bien une expertise complémentaire, propre à la combinaison identifiée.

1.2 L'agrément et les horaires

L'établissement a conclu avec l'Agence Régionale de Santé de Haute Normandie, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens le 17 octobre 2014. Ce contrat permet de bénéficier de moyens annuels sous forme de dotation globale divisée en 12/12^{èmes} et versée chaque mois.

L'agrément de la SME s'appuie sur celui de la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé du 29 septembre 1963. Il est actuellement fixé à l'accueil de 22 jeunes sur l'ensemble de la section.

L'établissement bénéficie d'un agrément pour 6 places au titre du handicap rare depuis le 17 aout 2015.

Le Centre Normandie Lorraine est habilité pour 22 places d'internat pour l'ensemble des sections en intra.

La Section est composée de deux unités :

- **La SME1** : Groupe de plus jeunes 5-12 ans,
- **La SME 2** : Groupe des grands 13-20 ans, ou plus en fonction du projet individualisé.

La section médico-éducative accueille les enfants les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 16h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, et le vendredi de 9h00 à 15h30, sur le rythme du calendrier scolaire.

Un accueil en internat de semaine est proposé aux familles des enfants les plus éloignés géographiquement, ou en concertation avec les familles en aménagement personnalisé pour des motifs éducatifs, thérapeutiques ou sociaux. L'internat de semaine, est ouvert du lundi matin au vendredi.

2 Modalités d'accompagnement de l'enfant, du jeune et de sa famille

Accueil et visite d'admission :

Les jeunes sont orientés par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à la demande des parents.

Le document qui atteste de la demande de la famille et de la proposition de réponse de la MDPH est la notification.

Pour tout accueil d'un jeune à la SME, une réunion de préparation est organisée au sein de l'équipe pour échanger sur la situation du jeune et de sa famille. A l'issue de cette réunion une période d'observation (de 2 à 5 jours) est proposée à la famille. Un référent d'accueil est désigné. A l'issue de cette période une réunion entre professionnels est organisée en amont de la rencontre avec la famille visant à restituer le bilan d'observation et à fixer les premières modalités du projet d'accompagnement.

Les admissions en SME font suite à un projet d'orientation en provenance :

- Des sections internes SEES ou SPFP
- Des services extérieurs SAAIS, SAFEP
- D'autres établissements médico-sociaux
- Ou de façon exceptionnelle, en primo orientation vers le secteur médico-social.

Une visite d'admission est proposée aux parents et à l'enfant au cours de laquelle ils seront reçus respectivement par le directeur de l'établissement accompagnés du responsable de service, par le médecin ophtalmologiste, le médecin généraliste et le pédopsychiatre coordonnateur du projet de soin de l'enfant.

Un contrat de séjour est proposé aux parents qui permet d'acter les modalités d'accueil de l'enfant (internat, externat, transports taxi etc...)

Ce document détermine la section d'accueil de l'enfant et contient l'engagement d'un projet individualisé d'accompagnement de l'enfant en construction conjointe avec la famille.

Le projet individualisé d'accompagnement fera ainsi l'objet d'une rencontre avec la famille dans les six mois après l'admission et sera actualisé tous les ans à compter de la date d'entrée. Un coordinateur est chargé de collecter toutes les informations permettant l'élaboration du projet. Il est garant de la prise en compte des besoins et attentes de la famille par l'intermédiaire de contacts téléphoniques réguliers ou de visites à domicile.

Les besoins et les attentes de l'enfant, du jeune et de sa famille.

Au-delà du dossier médical initié auprès de la MDPH, les parents ont bien souvent des difficultés à identifier leurs attentes et leurs besoins. Ceux-ci s'expriment le plus souvent par une demande de scolarisation et ce même si leur enfant présente des troubles cognitifs importants. Il appartient ensuite aux professionnels et à la famille d'identifier les capacités de l'enfant accueilli et de déterminer un projet d'accompagnement propice au développement du jeune.

Les besoins et les attentes s'expriment autour :

- D'une solution d'accueil pour l'enfant en situation d'exclusion dans le milieu scolaire.
- Etre à l'école.
- Acquérir une autonomie (propreté, langage, apprentissage de la socialisation)
- Vivre et s'exprimer au sein d'un groupe de pairs.
- Pour les parents, reprendre une activité professionnelle.

2.1 Les prestations

Le projet d'accompagnement individualisé est coordonné par un médecin pédopsychiatre qui anime les réunions et assiste à l'ensemble des rencontres avec la famille en collaboration avec le responsable de service. L'accompagnement de l'enfant se construit autour de la triple compétence de la section, thérapeutique, pédagogique et éducative.

Celui-ci est aménagé en fonction de l'enfant afin de lui donner tous les moyens nécessaires à une autonomie en fonction de ses potentialités. Les supports d'apprentissage sont adaptés à la déficience visuelle et sont axés en premier lieu sur l'éveil sensoriel.

L'accent est mis sur le bien-être de l'enfant et son épanouissement personnel.

Les activités pédagogiques sont adaptées à ses capacités cognitives et sa disponibilité psychique.

Déroulement d'une journée en Section Médico-Éducative

L'accompagnement éducatif :

L'accueil s'effectue pour tous les enfants à partir de 8h40 et ce jusqu'à 9h00 au sein de la section médico éducative.

Durant ce temps, les éducateurs au nombre d'un ou deux par section SME 1 et 2 font le lien avec le taxi qui a effectué le transport du domicile de la famille au CNL, c'est un moment important qui permet de se coordonner, d'avoir des informations famille établissement au quotidien.



De 9h00 à 9h30 est institué un temps de détente, de mise en préparation, d'adaptation, favorisant la conduite des activités de journée.

Ce temps dédié aux enfants est un temps essentiel pour l'équipe qui coordonne les actions éducatives, favorise la concertation, la communication.

Dans le cadre du projet individualisé de chaque enfant, reprenant les besoins et les attentes, un emploi du temps est élaboré autour d'activités éducatives individuelles et ou de groupe, thérapeutiques, pédagogiques (dans la mesure des possibilités de l'enfant):

- Les activités éducatives tournent autour de la créativité (théâtre, danse, activité d'éveil musical...)



- Les activités d'arts plastiques favorisant la motricité fine et axées sur l'éveil sensoriel et le bien être tel que : modelage, manipulation et tri d'objets, atelier terre, jeux d'eau avec la pataugeoire...



- Activités de bien être : favorisant le relationnel et l'affectif : bercements, balancements, câlins, comptines, relaxation, jeux d'eau (piscine), équithérapie.

- Activités favorisant la socialisation et l'apprentissage des règles collectives : séjours à thème, sorties extérieures, activités de groupe, jeux de société, contact avec différents environnements tel que les sorties à l'extérieur pour des achats et ou des sorties au parc de jeux...
- Activités culturelles et de loisirs : visite de musée, exposition, boulangerie...



- Activités d'éveil favorisant la mise en autonomie et ou de favoriser des activités sensorielles, telles que : l'éveil culinaire, (gout, odeur, texture) favorisant les capacités



à réaliser en autonomie (pour les plus âgés) la réalisation d'un plat et ou d'un repas complet.

- Activités associées aux activités sportives : promenade, tricycle, judo, parcours et jeux moteurs



- Activités favorisant l'autonomie dans les actes de la vie journalière, en apportant des repères fixes réguliers, des techniques et des méthodes adaptées à la problématique de chaque enfant déficient visuel.

L'accompagnement pédagogique :

En fonction du projet personnalisé de l'enfant, une enseignante spécialisée prend en charge en classe dans les locaux de la SME et ou au sein de la SEES, en lien avec l'équipe éducative des enfants par petits effectifs (2 à 4 jeunes). Chaque séance pédagogique a une durée de 45 minutes à 1h30 et peut se renouveler plusieurs fois par semaine en fonction des capacités intellectuelles et attentionnelles ...

L'accompagnement thérapeutique et psychologique :

L'équipe éducative et pédagogique travaille en étroite collaboration avec un psychologue en partageant le quotidien des jeunes et en assurant des prises en charges individuelles.

L'équipe pluridisciplinaire se réunit une fois par semaine afin d'évoquer la situation d'un jeune. Ce temps de réunion est appelé synthèse. Il permet de mettre en commun les observations de l'ensemble des intervenants qui gravitent autour de l'enfant, adolescents et jeunes adultes. Suite à ce temps de synthèse le référent professionnel collecte l'ensemble des écrits et prépare la rencontre avec la famille et ou les représentants légaux. La famille est invitée à nous rencontrer et échangera avec les professionnels afin de valider le projet individuel mis en place. Ces différentes rencontres sont coordonnées par le médecin psychiatre de l'établissement.

Les rééducations :

En fonction des besoins identifiés, des rééducations peuvent être proposées en prise en charge individuelle et/ou en petit groupe de deux à trois jeunes, dans le domaine de :

- La neuropsychologie

- L'orthoptie
- La locomotion, apprentissage des déplacements avec ou sans canne
- L'aide à la vie journalière (A.V.J)
- L'orthophonie
- L'ergothérapie
- La psychomotricité
- La kinésithérapie

Un accompagnement social :

Une assistante sociale accompagne les démarches de l'équipe et des familles : Dans l'accompagnement des primo demandes de prise en charge médico-sociale, les demandes de renouvellements et les orientations, les besoins les demandes d'aides au financement de matériel adapté, de centre de vacances spécialisées. Elle mène avec les équipes et les familles les actions susceptibles de prévenir ou surmonter les difficultés.

L'internat :

Un lieu de vie est dédié à l'accueil des élèves de l'internat qui dispose de salle à manger, de salles de vie commune, de chambres individuelles et collectives, de douches adaptées aux usagers en situation de handicap. Chaque unité de vie dispose d'une cuisine et du matériel nécessaire à l'élaboration de repas pédagogiques.

Chaque éducateur dispose de matériel éducatif, jeux de société, d'une salle de sport mis à disposition, de jeux extérieurs (balançoires, cages à grimper...) pour les plus jeunes, d'un terrain de foot...

Deux véhicules neuf places ainsi que des véhicules 5 places sont mis à disposition pour les transports, sorties culturelles et de loisirs.

Du lundi au jeudi à partir de 16h30, un goûter est proposé au sein du groupe de vie de l'internat, goûter convivial, point sur la journée écoulée, moment d'échange.



Pour les plus jeunes, le goûter se fait à 16h15 avec les demi-pensionnaires dans leur secteur d'activité.

2.2 Les équipes et les partenaires

L'équipe pluridisciplinaire est constituée de :

- D'une équipe éducative : 10 professionnels (éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, éducateurs jeunes enfants, aides médico-psychologique)

- D'une professeure des écoles spécialisée
- D'un neuropsychologue
- D'un médecin psychiatre
- D'une infirmière



L'activité quotidienne de l'équipe auprès des enfants est complétée par l'intervention de professionnels intervenant sur l'ensemble de l'établissement, au niveau clinique (ergothérapeute, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien, avéjiste), à l'administration (secrétariat, ressources documentaires) et au niveau de l'entretien des locaux (agents de service et d'entretien).

D'autres intervenants extérieurs participent au quotidien des enfants accueillis, par l'animation d'ateliers chants et musiques sur le site.

Des activités organisées dans des clubs à l'extérieur (judo, poney, danse) rythment les semaines. Elles sont l'occasion d'observer l'enfant dans un autre contexte et propices à mobiliser les compétences des professionnels d'animation pour donner d'autres indications sur les adaptations possibles.

3 Démarche d'amélioration continue – objectifs d'évolution (2016-2021)

La réflexion engagée dans la rédaction du projet de service a permis de produire ce document de référence pour les équipes, et pour l'ensemble des destinataires. Il est évolutif et sera révisé régulièrement dans la perspective d'une démarche d'amélioration continue de la prestation et de la dynamique institutionnelle.

PROJET DE SERVICE DE LA SME 2016-2021

Différents objectifs d'évolution, de progression et de développement ont ainsi été déterminés et hiérarchisés pour être déclinés ensuite sous formes de fiches actions.

Les objectifs d'amélioration peuvent se regrouper vers ces grandes orientations :

3.1 Mise en œuvre des projets

Les objectifs d'évolution, de progression et de développement

- Travail sur l'outil (CSI) – sa trame, sa formalisation et sur la procédure (qui, quand, quoi, comment ?) – connu de tous ?
- **Favoriser la participation des familles au projet individuel**

Proposer des rencontres à domicile

****Repenser les modalités d'accueil : (instaurer un temps d'échange formel avec les parents)***

****L'enfant est accompagné par la famille ou le représentant légal le jour de l'observation. Aménager un temps d'échange et convivial au sein de la structure à l'accueil de l'enfant. Le référent est disponible sur ce temps pour proposer un café, déjeuner avec la famille (en fonction des situations) pour dédramatiser ce temps d'accueil. Ce jour le projet de service sera remis à la famille.***

****Travailler autour des savoirs profanes, prendre le temps d'écouter la famille***

****Possibilité d'Accompagnement des familles à domicile (avec des modalités préalables, objectifs précis), pensé sur l'année 2016-2017***

- **Améliorer l'accompagnement de préparation à la sortie**

Recherche de stage auprès des établissements (chargé d'insertion) CAJ, ESAT, FAM....

Recherche de solutions pour périodes de week-end et vacances (connaissance globale de l'établissement)

- **Améliorer la configuration des locaux**

Restructuration des locaux adaptés au public accueilli restructuration total du bâtiment de la SME avec pièces adaptés aux activités, véranda....

Espace bien être, détente, relaxation... éveil sensoriel

Espace sieste au sein des lieux de vies

Jeux adaptés extérieurs

Sécuriser les accès (ouverture, sorties)

- **Élever le niveau de technicité des professionnels**

Développer les compétences (formation spécifique : handicap complexes, médiation avec la famille,)

****Nécessité de temps d'AVJ (formation nécessaire à l'AVJ, ergothérapie) formation en intra à la locomotion pour l'équipe***

3.2 Évaluation

Une fois par trimestre, un groupe de suivi sera chargé de vérifier l'état d'avancement des objectifs des fiches actions, d'en réviser éventuellement les perspectives en fonction des évènements qui surviendraient.

Chaque fin d'année, un comité de pilotage de projet sera mis en place afin d'évaluer la réalisation des objectifs d'évolution formulés dans les fiches actions par l'exploitation des indicateurs de suivi des tableaux de bord.

L'actualisation du projet de service, en 2021, intégrera les éléments descriptifs des évolutions ainsi constatées dans les tableaux de bord dans sa phase de bilan.